

LARIVIERE

DIMANCHE 26 mai 2024

de 06h30 à 18h00

 19^{ème}

Tarif particuliers : 10 € les 5 mètres linéaires
Tarif professionnels : 25€ les 5 mètres linéaires

 A compléter intégralement, à signer et à renvoyer **avec le paiement** à l'adresse précisée en bas de cette page.

SEUL LE RETOUR ACCOMPAGNE DU PAIEMENT CONFIRME L'INSCRIPTION.

Cadre réservé aux organisateurs :

Reçu le :

 Je soussigné(e), **Nom** : **Prénom** :

Adresse : **Code postal** : **Ville** :

Né(e) le : **à** : **Tel** : **Mail** :

N° carte identité ou passeport : **Délivré(e) le** : **par** :

Véhicule marque et type : **Immatriculation** :

Particuliers: Je déclare venir exposer au marché aux puces de Larivière le 26 mai 2024 et accepter le règlement ci-dessous. J'atteste de non-participation à plus de 2 manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal), de ne pas être commerçant(e), de ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code de commerce). Je reconnais qu'une fausse déclaration de ma part serait susceptible d'engendrer des poursuites pénales à mon encontre.

Professionnels : n° siret : **Produits exposés** :

Je déclare venir exposer au marché aux puces de Larivière le 26 mai 2024 et accepter le règlement ci-dessous.

Je joins mon chèque pour confirmer la réservation de

 emplacement(s) de 5 mètres, **pour un total de €.**

Fait à Le

Signature obligatoire :

RÈGLEMENT :

1. Les réservations ne sont enregistrées qu'à réception des bulletins complets accompagnés du paiement intégral de la place. Les places seront attribuées en priorité aux habitants de Larivière et aux membres de l'Ahle, puis dans l'ordre d'arrivée des réservations. Les annulations venant des exposants ne donnent droit à aucun remboursement même partiel. En cas de places limitées, les réservations non satisfaites par les organisateurs seront remboursées ou les chèques rendus. Les chèques seront mis en banque le lendemain du vide grenier.
2. Les stands peuvent être mis en place dès 6h30, les organisateurs se réservant le droit d'attribuer la place à un autre exposant pour les stands non occupés à partir de 7h30. Les exposants s'engagent à ne pas gêner la circulation des visiteurs et organisateurs avec leurs articles, et à les retirer à la demande des organisateurs.
3. Les organisateurs se donnent le droit de refuser toute candidature ainsi que celui d'exclure tout exposant qui troublerait le bon ordre de la manifestation, (même pendant son installation), ne respecterait pas les consignes affichées sur le site, et ce sans aucune indemnité.
4. Les marchandises exposées demeurent sous l'entière responsabilité de leur propriétaire à leurs risques et périls. La responsabilité des organisateurs ne saurait être recherchée pour perte, vol, dégradation quelle qu'elle soit, de même que pour tout problème résultant de contrôles d'une autorité sanitaire, environnementale, de la Sacem, du Fisc, de la Gendarmerie...
5. Les exposants s'engagent à ne vendre aucun produit consommable sur place (nourriture ou boisson), sans l'accord écrit des organisateurs.
6. La circulation des véhicules est interdite dans l'enceinte de la manifestation de 7h30 à 17h30.
7. Les véhicules des exposants doivent être stationnés uniquement sur l'emplacement décidé par les organisateurs dès l'arrivée sur place.
8. SONT INTERDITS et régulièrement retirés des stands par les visites de la gendarmerie : les vêtements et objets neufs, les armes de toutes natures, ainsi que les animaux vivants.
9. En validant le bulletin ci-dessus les exposants déclarent renoncer à tout recours contre les organisateurs et accepter le présent règlement.